

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 octobre 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.311

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

Tous documents concernant le budget du projet VisezEau et toutes modifications à ce budget depuis que le MSSS lui a alloué des fonds de recherche.

Les procès-verbaux de toutes rencontres concernant le financement accordé au projet VisezEau par le MSSS.

Toute correspondance concernant le financement fourni au projet VisezEau ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Nous regrettons de vous informer que l'accès à certains renseignements faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique. À l'appui de cette décision, nous invoquons l'article 29 de la Loi.

De plus, nous vous informons que d'autres renseignements relèvent davantage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

- Madame Julie Samuël
675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. : 418 521-3858 #4904
julie.samuel@environnement.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p.j.

N/Réf. : 19-CP-00023-83